
Secrétariat Général
à l'Aviation Civile et Commerciale

SERVICE DE L'AVIATION
LEGERE ET SPORTIVE

N° 65 SALS/MTI
S.G.A.C.C.

AVION STAMPE
SV 4 A - SV 4 B - SV 4 C

FICHE TECHNIQUE N° 6/SV 4

INCIDENT CONSTATE : Des arrêts de moteur en plein vol sur avion Stampe se sont produits du fait que le passager de la place arrière a entraîné involontairement vers l'arrière la tirette du robinet d'essence, provoquant ainsi la fermeture de ce robinet. Il en est résulté des atterrissages en campagne qui se sont souvent terminés par une casse partielle mais importante de l'appareil.

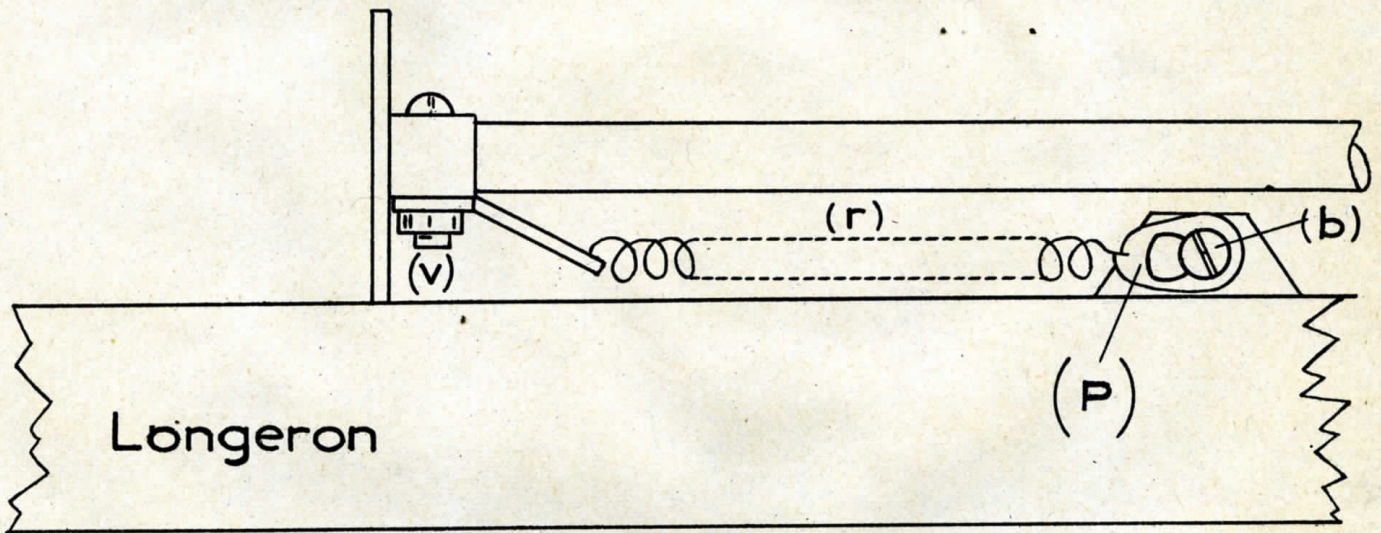
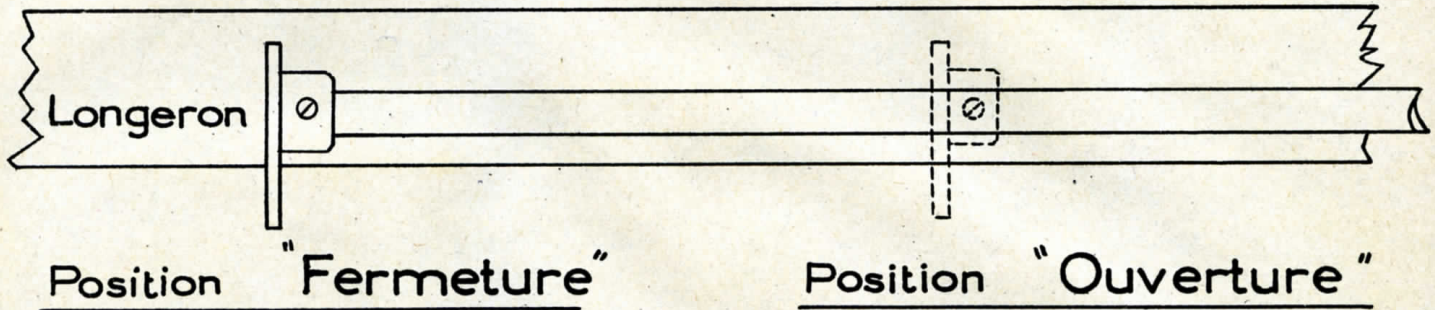
MESURES PRESCRITES: Il y a lieu de monter d'urgence un dispositif de verrouillage de la tirette du robinet d'essence immobilisant celle-ci dans sa position "ouverture". En attendant qu'une modification soit étudiée par le Constructeur et approuvée par le Service Technique de l'Aéronautique, la solution à adopter dès maintenant pour verrouiller la tirette est la suivante :

adjonction d'un ressort à boudin (r) fixé par une vis (v) sur la tirette (t) .
Ce ressort peut, par l'intermédiaire d'une plaquette (p) comportant un trou ovale, s'agraffer facilement sur une vis à bois (b) fixée sur le longeron. Pour assurer la fermeture du robinet d'essence, libérer la plaquette (p) de la vis (b) .

Le Service de l'Aviation Légère et Sportive attache une grande importance à cette modification : les réparations des appareils accidentés du fait de la non-observation des prescriptions précédentes ne seraient pas supportées par le Service de l'Aviation Légère et Sportive, elles seraient à la charge des Aéro-Clubs.

G. Merain

Avion Stampe S.V.4.C.



Tirette à la position "Ouverture"